

Image not found or type unknown



## Arrérages Pension A / RSA

Par **EloSnoop**, le **21/05/2021** à **13:24**

Bonjour

Je viens d'avoir le compte rendu du jugement pour la pension Alimentaire.

Mon ex-conjoint n'a jamais payé la PA vu qu'à l'époque il ne travaillait pas.

Donc depuis 2014 c'est la CAF qui me verse l'ASF.

Sur le jugement il est écrit qu'il y aura un Arrérage depuis février 2020. Mais à qui sera versé cet arrérage ?

Autre question également, est-ce que la pension alimentaire est déduite du RSA ?

Merci pour vos réponses.